
H-France Review Vol. 23 (January 2023), No. 2

Annie Jourdan, *La Révolution française. Une histoire à repenser*. Paris: Flammarion, 2021. 656 pp. Notes, references, and index. €12.00. (pb). ISBN 9782080255624; €11.99 (eb). ISBN 9782080266088.

Réponse d'Annie Jourdan, Université d'Amsterdam.

Un grand merci à *H-France Review* pour m'avoir permis de répondre à la critique de Jeremy Popkin sur mon livre et merci aussi à ce dernier d'avoir bien voulu prendre le temps de l'écrire. Rappelons que cet éminent historien et collègue a lui-même publié *A New World Begins* en 2019 [1], soit un an après la parution de l'édition originale de mon ouvrage (sous un titre différent : *Nouvelle histoire de la Révolution* [2]). Sa critique nous rappelle avant tout qu'il y a autant de lectures que de lecteurs et qu'il y a autant d'histoires de la Révolution française que d'historiens de la Révolution.

Là où Popkin retrace les grands événements de la France de 1789-1799/1804 et la multitude d'acteurs et d'actrices qui les orientent dans tel ou tel sens, je me focalise plus spécialement sur la violence à l'œuvre tout au long de ces années et sur les dissensions qui y règnent. J'y distingue clairement une guerre civile, qu'elle soit latente ou effective et j'en analyse les effets et les manifestations au sommet de l'État. Ce n'est donc pas une reprise d'études antérieures sur les droits de l'homme ou les victoires de la République ; ce n'est pas non plus une synthèse sur l'histoire de la Révolution.

Il n'est pas rare qu'on reproche à un auteur d'avoir omis tel ou tel événement ou d'avoir fait silence sur tel ou tel auteur. On m'a ailleurs reproché de ne pas m'arrêter plus longuement sur les journées des 9 et 10 Thermidor – comme si elles étaient primordiales dans ce contexte ! Je savais du reste que Colin Jones y consacrait une publication détaillée [3] et je ne souhaitais surtout pas accorder trop d'attention à un personnage controversé. On me reproche désormais d'oublier quelque peu les paysans et les femmes, quand on ne me critique pas d'avoir fait l'impasse sur les colonies.[4] Je pourrais rétorquer que, depuis quelques années, d'autres se sont chargés de remédier à ces lacunes et que ce qui m'intéressait moi, ce n'était ni les paysans ni les femmes, mais de savoir si les révolutions occidentales, contemporaines de 1789, ont vécu plus ou moins les mêmes drames et cultivé les mêmes espoirs. L'introduction est claire à ce propos. Le sujet est si vaste en soi qu'il contraint à se borner à l'essentiel. Après une analyse détaillée des problèmes rencontrés en France dès 1789, j'aborde donc ceux des prétendues républiques sœurs et des États-Unis.

Il est certain par ailleurs que si le livre était paru sous son titre initial : *La Terreur n'est pas une exception française*--en tant que deuxième volet de mon premier livre *La Révolution. Une exception française ?*^[5]--le lecteur aurait mieux compris ce qu'il en était. Mais telle est la loi de l'édition en France, qu'il m'a fallu changer de titre. Mon ouvrage n'est donc pas une histoire événementielle, ni une histoire sociale, mais une histoire politique qui s'interroge par ailleurs sur des concepts (tels que « coercition » et « terreur »), des interprétations, des imaginaires et des pratiques.

Les critiques ont donc tendance à noter soigneusement les absences, mais se félicitent rarement des présences et des apports inédits : que ce soit sur les diverses significations du terme de terreur,^[6] ses usages et ses réalités ou sur les révolutions européennes dont on connaît en vérité peu de choses ^[7]--mais qui, actuellement, sont justement négligées au profit des colonies. Certains historiens n'hésitent même pas à contester qu'on puisse comparer ces révolutions entre elles, alors qu'une étude un peu sérieuse de ces événements prouve au contraire qu'elles ont entre elles bien des similitudes : que ce soit à Genève (République indépendante jusqu'en 1798), en Suisse, en Italie ou aux Pays-Bas--sans oublier les États-Unis. On y distingue un schéma similaire : à savoir que les révolutions divisent les populations en deux camps ennemis, qui se font la guerre, à des degrés divers, certes, selon leur conjoncture et leur configuration. Mais qui s'entretient malgré tout.

Et c'est là qu'apparaît la nécessité de distinguer entre ce qui relève de la terreur et ce qui relève de la coercition. Entre ce qui est violence spontanée, la plupart du temps exercée par des individus ou des groupes d'individus et ce qui est pure coercition, mesures prises au sommet de l'État par les politiques, avec pour ambition un retour à l'ordre et à la paix civile. La dénomination de ces formes est, elle, subjective et politique, mais elle a affaire avec la peur. Celui qui a peur veut faire peur à celui qui le menace et vice versa. Le moteur de la terreur, c'est en effet la peur. Ce que démontre fort bien l'extrême fréquence des occurrences sous la Révolution française (mais aussi dans les autres pays concernés par une révolution). D'où la construction de mon livre, qui s'attarde d'abord sur la duplicité du roi et de ses partisans ; leurs tentatives de corruption et leurs conspirations (qui se poursuivront jusqu'en 1804 au moins) et qui orientent la Révolution française dans une direction non-souhaitée et non-souhaitable. Ces tentatives permettent de comprendre l'obsession du complot des protagonistes et l'entrée dans l'ère du soupçon. Obsession et soupçon, pleinement compréhensibles dans ce contexte et non point paranoïaques -- comme on put le dire des historiens révisionnistes. Elles permettent aussi de mieux appréhender la mise en place de la justice révolutionnaire.

Inspirée et motivée par les travaux de mes collègues (Jean-Clément Martin ; Marisa Linton ; Michel Biard pour ne nommer qu'eux), j'essaie donc d'approfondir leurs interprétations. J'insiste sur la discorde des esprits ; la détérioration de l'ambiance au sein même des assemblées et des clubs, tant chez les Girondins que chez les Jacobins, les Dantonistes ou les Hébertistes (de ce point de vue, les travaux d'Albert Soboul sur les sections de Paris sont d'une portée inestimable).^[8] Apparaissent alors quelques évidences : la création de la guillotine et les exécutions ne datent pas de la République jacobine, mais elles ont lieu dès le lendemain du 10 août 1792, alors que l'Assemblée nationale est encore dominée par les Girondins. La même chose vaut pour le tribunal criminel du 17 août 1792. Quant au Tribunal révolutionnaire (9-11 mars 1793), il est établi par la Convention où siègent encore Girondins et modérés. Et ce ne sont pas ces derniers mais la Convention « jacobine » ou, si l'on préfère montagnarde, qui crée en mars 1794 des commissions populaires pour juger promptement des « ennemis de la Révolution » (dénomination qui ne date pas non plus de l'an II). Six étaient prévues ; seules deux ont

effectivement vu le jour, qui fonctionneront jusqu'à la mort de Robespierre. Je leur ai accordé une étude inédite qui démontre avant tout qu'elles faisaient bien leur travail et qu'elles proclamaient des peines très diversifiées – et pas seulement la peine capitale !^[9] Jeremy Popkin n'y accorde malheureusement aucune attention. Pourtant, ces commissions et leurs travaux apportent des nuances non négligeables à l'interprétation traditionnelle – au même titre que la thèse novatrice d'Alex Fairfax-Cholmeley sur la justice révolutionnaire.^[10] Refuser de tenir compte de ses apports nouveaux, c'est s'en tenir à l'interprétation classique. Ce qui ne veut pas dire non plus que ces nouveautés ont bien fonctionné, même si Robespierre inspectait de près tout ce qui se faisait. Son rôle au Bureau de Police générale est évident tout autant que révélateur. Il y apparaît comme un juge inflexible et tatillon, corrigeant les avis ou décisions de Saint-Just et de Couthon et refusant de consulter le Comité de Sûreté générale – ce qui n'est pas sa facette la plus sympathique. Jeremy Popkin semble ne pas avoir remarqué ce détail important, puisqu'il me soupçonne de donner le rôle de « vilain » à Bonaparte plutôt qu'à Robespierre. Celui-ci, qui n'est certainement pas un monstre, ainsi que l'ont fort bien prouvé Jean-Clément Martin et Peter MacPhee, n'est pas non plus blanc comme neige.

En vérité, je suis proche de Robert Palmer en ne me focalisant pas exclusivement sur l'Incorruptible, et en m'intéressant aux autres acteurs tels que Carnot ou les membres du Comité de Sûreté générale. Robespierre n'est qu'un des douze, c'est vrai, excepté à son poste de contrôleur général du Bureau de Police générale. Ceci est encore peu étudié et mal connu. Le fait est qu'à ce titre, il usurpait les fonctions du second grand Comité de la Convention – ce qui explique en partie sa chute.

Tels ses homologues français, Jeremy Popkin s'intéresse trop peu à la troisième section du livre qui étudie les « républiques sœurs » et les guerres civiles qui les ont ensanglantées. Il ne perçoit pas le rôle protecteur ou modérateur qu'ont joué les armées françaises de séjour dans ces pays. Là où elles étaient cantonnées, ces républiques ont en effet échappé aux violences intestines et à la « Terreur », alors que, dès leur départ, elles aussi ont été en proie à la guerre civile – latente ou effective. Faute de législation coercitive, la « Terreur » a ainsi régné à plusieurs reprises à Genève ; en Suisse ; en Italie ! Mais aussi en République batave.^[11] Il fallut l'intervention des troupes françaises pour que s'apaise la situation. La même chose ne vaut évidemment pas pour la Révolution américaine. Là, on ne pouvait compter ni sur une force d'arbitrage ni sur un pouvoir modérateur. Bien au contraire, l'Angleterre y était l'ennemi meurtrier, qui exacerbait les conflits – entre autres en se servant des Indiens. On y estime le nombre de victimes entre 0,9 et 1,52% de la population contre entre 1,15 et 1,9% en France (Vendée et colonies comprises).

Mon étude des diverses instances judiciaires françaises confirme en fin de compte mon hypothèse que la situation en France aurait été pire sans la politique de salut public qui y a été instaurée. Les chiffres le corroborent, quand on compare le nombre des victimes dans les divers pays en révolution. Là où aucune législation centrale n'a été introduite, ces victimes ont été bien plus nombreuses. Le prouve aussi la situation de Saint-Domingue (bien connue de Jeremy Popkin) ou celle de la Vendée (domaine de recherches de Jean-Clément Martin), où les querelles entre généraux ou entre généraux et représentants en mission exacerbèrent encore les violences entre les deux camps.

Il est dommage enfin que l'auteur du compte rendu accorde peu d'attention au chapitre sur les États-Unis, documenté grâce aux études les plus récentes ou les plus pertinentes et où il s'avère que la Révolution de la Liberté n'a pas été moins sanglante que celle de l'Égalité, n'en déplaise à

Hannah Arendt. Et qu'on ne dise pas que ce n'est pas comparable, [12] sous prétexte que le contexte et l'intensité y étaient différents, et la conclusion opposée (Jefferson versus Bonaparte). Les États-Unis ont vécu tout à la fois une guerre d'indépendance et une révolution--avec les aberrations inséparables de l'une et de l'autre. La nation nouvelle qui en a résulté en témoigne éloquemment.

Mon ouvrage est né d'une curiosité et d'un questionnement – peut-être naïf, à savoir : pourquoi des gens si généreux et si éclairés ont-ils commis ou laissé commettre des crimes aussi atroces ? Car s'ils sont moins nombreux que ce que l'on a longtemps affirmé – en confondant sous une même dénomination toutes les horreurs commises (meurtres spontanés, initiatives populaires ou privées, guerre civile effective en Vendée ou dans les colonies, tribunal révolutionnaire, comités révolutionnaires, représentants en mission, tribunaux provinciaux, etc.), je ne nie pas qu'il y ait eu des injustices et des crimes. Je les impute à la peur qui provoque une réaction violente : terroriser et réprimer pour vaincre l'ennemi bien réel (royalistes et Europe des rois). Je ne nie pas non plus que des délits aient été commis par pur et sordide intérêt. Mais je nuance en démontrant que des garde-fous étaient prévus et mis en place par la Convention montagnarde, qui, s'ils avaient bien fonctionné, auraient freiné les abus et les injustices. Ils ont eu malgré tout quelques succès, ainsi qu'en témoignent les chiffres et les pourcentages. Reste à poursuivre ces analyses et ces recherches sur les institutions judiciaires, en tâchant d'oublier mythes et clichés, et en acceptant l'idée que la « Terreur » n'est pas une exception française. Elle est tout à la fois le fruit de l'imagination des ennemis de la Révolution et le fruit de leurs manigances – en France comme ailleurs.

NOTES

[1] Jeremy Popkin, *A New World Begins : The History of the French Revolution* (New York : Basic Books, 2019).

[2] Annie Jourdan, *Nouvelle histoire de la Révolution française* (Paris : Flammarion, 2018).

[3] Colin Jones, *The Fall of Robespierre : 24 Hours in Revolutionary Paris* (Oxford : Oxford University Press, 2021).

[4] J'évoque malgré tout Saint-Domingue et ses violences, grâce justement aux informations données par Jeremy Popkin dans *You are all free ! The Haitian Revolution and the Abolition of Slavery* (Cambridge UK : Cambridge University Press, 2010).

[5] Annie Jourdan, *La Révolution, une exception française ?* (Paris : Flammarion, 2004 et 2006).

[6] J'ai du reste étudié le sujet dans un article : « Les discours de la Terreur à l'époque révolutionnaire. Étude comparative sur une notion ambiguë », *French Historical Studies* 36/1 (2013) : 51-81.

[7] Malgré les travaux de Robert Palmer ou de Jacques Godechot.

[8] En particulier sa thèse : *Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire en l'an II*, (Paris : Flammarion, 1973).

[9] « Les journées de prairial an II: le tournant de la Révolution ? », *La Révolution française : Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française*, 10 (2016), doi.org/10.4000/lrf.1591. Je reprends une partie de cette étude dans le livre recensé.

[10] Alex Fairfax-Cholmeley, *Reassessing Revolutionary Justice: Suspects, the Paris Revolutionary Tribunal and the Terror in France*, (thèse de doctorat de la Queen Mary University, Londres, 2011).

[11] Sous le Directoire, les patriotes radicaux emprisonnés par les modérés ont ainsi été libérés de prison grâce aux interventions du directoire exécutif. Les révoltes populaires diverses qui ponctuent l'existence de la République batave ont de même été jugulées grâce à l'intervention de l'armée française.

[12] Timothy Tackett, *The Coming of the Terror in the French Revolution* (Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 2015).

Annie Jourdan
Université d'Amsterdam
Jourdan.annie@bbox.fr

Copyright © 2023 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of *H-France Review* nor republication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on *H-France Review* are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172